



### En résumé

Dans le cadre de la **concertation préalable volontaire** sur le projet agrivoltaïque « *Au fil de la Théols* », un **deuxième stand d'information et de participation** a été organisé afin de rencontrer les habitants, répondre à leurs interrogations et recueillir leurs contributions.

Ce temps d'échange a eu lieu le **samedi 19 octobre 2024**, entre **10h et 13h**, sur le **parking situé à l'entrée de Meunet-Planches**, le long de la RD918. Ce stand visait à offrir un accès à l'information à celles et ceux qui ne pouvaient se rendre disponibles en semaine, tout en favorisant un dialogue direct avec les acteurs du projet.

L'événement s'est déroulé en **présence de Madame Catherine VIRMAUX, Maire de Meunet-Planches, et de Monsieur Christian LAFOND, Maire de Condé**, que nous remercions chaleureusement pour leur implication.

Le stand a également réuni :

- **Alain JUGAND**, membre du collectif d'agriculteurs **CAVT36**,
- **Christopher COSMUS** et **Rachel GRIGGS**, représentants de **GLHD**, maître d'ouvrage du projet,
- **Romain MOREAU** et **Coline de VALENCE**, de **TRAITCLAIR**, tiers garant neutre de la concertation.

Afin de faciliter les échanges, un **barnum** et une **table** ont été installés à proximité du **lotissement** et de **l'auberge des Rabouilleux**. Une **signalétique légère** a permis d'orienter les passants vers le stand, tandis qu'un espace convivial avec **café, thé et gâteaux** a favorisé des discussions ouvertes et détendues.

Au total, **6 participants** sont venus échanger avec l'équipe, permettant de **recueillir 9 contributions** sur **5 thématiques différentes**. Les visiteurs ont manifesté un **réel intérêt pour le projet**, posant de nombreuses questions et partageant leurs observations sur son intégration dans le territoire.

Ce stand d'information s'est inscrit dans une **dynamique constructive et sereine**, où chacun a pu exprimer ses attentes et préoccupations. Les contributions recueillies viendront **alimenter la réflexion collective** et nourrir les étapes suivantes de la concertation.





## LE PORTER À CONNAISSANCE

Plusieurs actions d'information ont été mises en place afin de garantir une large diffusion des enjeux du projet et d'assurer l'accessibilité des échanges au plus grand nombre. Ces différentes actions de communication et de sensibilisation ont contribué à garantir une participation informée et active des habitants du territoire dans la démarche de concertation.

### Un dispositif d'information déployé sur le territoire

Dès le 16 septembre, l'avis de concertation et l'affiche des rendez-vous de la concertation ont été apposés sur les panneaux d'affichage des mairies de Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Champagne Boischaux. La mairie de Vouillon a complété cette diffusion le 28 septembre.

Afin de garantir un accès direct aux informations essentielles, une **plaquette de présentation du projet, sous format papier (4 pages)**, a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants entre le 17 septembre et le 8 octobre. Cette distribution a couvert l'ensemble des habitations des communes de Brives, Condé, Meunet-Planches et Sainte-Fauste, ainsi que celles situées au sud de la RD925 à Vouillon.

### Des canaux de communication variés pour une diffusion élargie

Un **site internet dédié au projet**, accessible depuis le 26 août à l'adresse suivante : [www.aufildelatheols.fr](http://www.aufildelatheols.fr), permet d'accéder aux informations actualisées et d'apporter des contributions en ligne.

Par ailleurs, **deux articles de presse** sont venus renforcer la visibilité du projet :

- Une première brève, parue dans *La Nouvelle République* du 27 septembre, a annoncé la tenue de la réunion publique du 30 septembre.
- Un article plus détaillé, publié le 3 octobre dans *La Nouvelle République*, a présenté les ateliers et réunions organisés, tout en mettant en avant les spécificités du projet agricole.

Le site *IntraMuros* de la Communauté de Communes Champagne Boischaux a également relayé les différentes dates et modalités de la concertation préalable.

### Une démarche de terrain proactive

Un **porte-à-porte** a été réalisé les 26, 27 et 28 septembre, permettant de rencontrer directement les habitants des communes concernées. Au total, 287 habitations ont été visitées, et 68 foyers ont pu exprimer leurs premières interrogations et contributions.

Le 30 septembre, une **réunion d'information et de participation** a permis de présenter le projet en détail et de rappeler le calendrier des différents temps de concertation, dont la tenue du stand du 19 octobre.

Enfin, afin d'assurer une visibilité optimale le jour même de l'événement, un **fléchage** a été installé sur site, dirigeant les passants et les curieux vers le stand.



Une photo de l'affichage positionné sur la RD918 à l'entrée du bourg de Meunet-Planches





# Au fil de la Théols

## STAND D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Le 19 octobre 2024 de 10h00 à 13h00  
Sur la commune de Meunet-Planches

**Au fil de la Théols**  
Lettre d'information septembre 2024

**L'édito du CAVT36**  
Chères voisins, chères voisines,

Nous, agriculteurs théolois, avons le plaisir de vous présenter notre projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Une filière volontaire collective de production d'énergie solaire photovoltaïque et agricole, au sein du Collectif Agri Voltéolais Théolois (CAVT36), permet de concilier deux activités : l'agriculture et la production d'énergie solaire.

Cette association a pour but de promouvoir et accompagner les agriculteurs théolois dans leur projet agrivoltaïque. Elle a pour objectif de créer une filière collective de production d'énergie solaire photovoltaïque et agricole, au sein du Collectif Agri Voltéolais Théolois (CAVT36), permettant de concilier deux activités : l'agriculture et la production d'énergie solaire.

Pour que ce projet soit porteur de sens pour nous tous, nous avons besoin de vous. Le principe de cette expertise d'usage de nos communes de territoire et de nos compétences est de vous accompagner dans votre projet agrivoltaïque et de vous accompagner dans votre projet agrivoltaïque.

C'est pourquoi nous vous invitons chaleureusement à participer à la concertation préalable volontaire organisée en septembre et octobre 2024. Une de ces dates sera de recueillir vos avis afin de vous présenter les caractéristiques de votre projet, répondre à vos questions, et surtout recueillir vos suggestions pour construire un projet qui nous rassemble.

Nous comptons sur votre participation.

**La genèse du projet**

Sur les 5 communes de Brives, Condé, Meunet-Planches, Vouillon et Vieux-Bois, les agriculteurs de cinq exploitations ont décidé de lancer un projet agrivoltaïque.

Les terres cultivées et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, et les réglementations agricoles ont été les moteurs de ce projet. Les agriculteurs ont décidé de lancer un projet agrivoltaïque.

Des études techniques préliminaires ont été réalisées par des experts indépendants pour évaluer les enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et patrimoniaux. L'objectif est de créer un projet porteur de sens et respectueux du territoire.

Dans cet esprit, une concertation préalable volontaire et ouverte à tous a été organisée en septembre et octobre 2024. Cette concertation a permis de recueillir vos avis et de vous présenter les caractéristiques de votre projet.

En conclusion, et dans le cadre de l'article L121-10-1 du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage du projet, GLAD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire afin de recueillir vos avis et de vous présenter les caractéristiques de votre projet.

Pour assurer la transparence de l'élaboration de ce projet « Au fil de la Théols », le maître d'ouvrage du projet, GLAD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire afin de recueillir vos avis et de vous présenter les caractéristiques de votre projet.

Une lettre d'information est distribuée aux maires de Brives et Condé d'ici le 19 octobre 2024. Un dispositif de porte-à-porte est organisé le 26, 27 et 28 septembre 2024 auprès des habitants du territoire.

Une réunion d'information et de participation est organisée à la mairie de Meunet-Planches le 30 septembre 2024 à 18h30. Ce premier rendez-vous est une concertation ouverte à tous les aspects du projet et répondra à vos premiers questionnements de toutes les parties prenantes.

**GLAD**  
Au fil de la Théols

**AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 AU JEUDI 31 OCTOBRE 2024 (AU TITRE DES ARTICLES L121-10-1, L121-10-6 ET L121-10-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

MAÎTRE D'OUVRAGE : GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT

**LE PROJET EN QUELQUES LIGNES**  
Le Collectif Agri Voltéolais Théolois (CAVT36) formé par 10 agriculteurs locaux se mobilise afin de répondre aux enjeux de transition qui touchent les exploitations. Les terres cultivées et argilo-calcaires, les aléas climatiques récurrents, les réglementations agricoles ont été les moteurs de ce projet.

**La mise en place progressive de zones spéciales de protection de la ressource en eau sera réalisée sur la totalité des activités agricoles. Ces zones sont d'autant plus marquées pour les initiatives de création, qui observent des basses régularités de rendement.**

Afin de répondre à cet enjeu et de renforcer la pérennité des exploitations, le CAVT36 envisage la mise en place de panneaux photovoltaïques compatibles avec l'exploitation agricole. Pour cela il est accordé par les experts de Green Lighthouse Development (GLAD), un développeur français reconnu pour son expertise dans ce domaine.

**PARTICIPATION DU PUBLIC AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**  
La concertation préalable est organisée au titre de l'article L121-10-1 du Code de l'environnement. Elle concerne ce projet à partir d'une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1. Bien que soumis à l'évaluation environnementale, le projet ne doit pas faire l'objet d'une déclaration préalable.

En conclusion, et dans le cadre de l'article L121-10-1 du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage du projet, GLAD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire afin de recueillir vos avis et de vous présenter les caractéristiques de votre projet.

Pour assurer la transparence de l'élaboration de ce projet « Au fil de la Théols », le maître d'ouvrage du projet, GLAD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire afin de recueillir vos avis et de vous présenter les caractéristiques de votre projet.

Une lettre d'information est distribuée aux maires de Brives et Condé d'ici le 19 octobre 2024. Un dispositif de porte-à-porte est organisé le 26, 27 et 28 septembre 2024 auprès des habitants du territoire.

Une réunion d'information et de participation est organisée à la mairie de Meunet-Planches le 30 septembre 2024 à 18h30. Ce premier rendez-vous est une concertation ouverte à tous les aspects du projet et répondra à vos premiers questionnements de toutes les parties prenantes.

**LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE « Au Fil de la Théols »**

**1 RÉUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION**  
Le 30 septembre 2024 à 18h30  
Mairie de Meunet-Planches

**2 STANDS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION**  
• Le 5 octobre de 10h à 13h sur la place de la mairie de Brives  
• Le 19 octobre de 10h à 13h en mairie de Meunet-Planches

**3 ATELIERS-VISITES\***  
• Le 08/10 à partir de 17h00, départ de la mairie de Meunet-Planches  
• Le 15/10 à partir de 17h00, départ du château d'eau de Brives  
• Le 22/10 à partir de 17h00, départ de la mairie de Vouillon

**1 RÉUNION DE RESTITUTION DES ENSEIGNEMENTS**  
Le 5 novembre à 18h30  
à la mairie de Meunet-Planches

*Les parcelles concernées par les ateliers-visites sont détaillées dans l'avis de concertation et la lettre d'information n°1*

**Les agriculteurs du Collectif Agri Voltéolais Théolois vous attendent nombreux pour enrichir le projet selon vos sensibilités.**

*Saisissez-vous de ces rendez-vous et transmettez toutes vos idées !*



**Champagne berrichonne : un projet agrivoltaïque porté par dix agriculteurs**

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

**Joffrey Augay et Christophe Roger, deux des membres du collectif, devant l'une des parcelles où devraient être installés des panneaux solaires.**

© Photo NR

Par JEAN MARC DESLOGES  
Publié le 03/10/2024 à 16:52, mis à jour le 04/10/2024 à 11:57

**Un collectif d'agriculteurs ayant leurs exploitations sur cinq communes travaille sur un projet agrivoltaïque. Une concertation est en cours.**

Concilier pratiques agricoles et production d'énergie solaire, c'est le principe de l'agrivoltaïsme. Dix agriculteurs dont les neuf exploitations se trouvent sur cinq communes proches de la Théols (Sainte-Fauste, Brives, Condé, Meunet-Planches et Vouillon) se sont lancés dans un projet en 2022. Pour cela, ils ont créé le Collectif agrivoltaïque théolois 36.

**agenda**

**massay**  
> **Sortie**, Mercredi 2 octobre, sortie à La Charité-sur-Loire, organisée par Massay patrimoine et avenir. Visite gratuite du prieuré, joyau de l'architecture romane. Déjeuner au restaurant et visite du petit musée Jouets et trésors du patrimoine. Voyage gratuit en car si plus de 40 participants. Coût de 27 €, à régler par chèque à l'ordre de Massay patrimoine avenir et à déposer en mairie de Massay ou envoi à Philippe Guillemet, 41, avenue Edouard-Vaillant, 18100 Vierzon. Réservations au 06.33.00.97.46 ou 06.20.22.33.20. Courriel: massay.patrimoine.avenir@gmail.com. Départ de l'église de Massay à 8h15. Retour à 19h.

**meunet-planches**  
> **Randonnée semi-nocturne**, Du comité des fêtes de Meunet-Planches samedi 28 septembre 2024. Marche brame du cerf avec départ groupé à 18h30 au lieu-dit le grand Villechaud. Inscription 17h30. Au retour, apéritif et boudin chaud. 4 € par personne et 1,50 € jusqu'à 12 ans. Contacts: 06.70.76.30.77; 06.78.45.80.39.  
> **Projet agrivoltaïque**, Une concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Au fil de la Théols, porté par un collectif de dix agriculteurs champenois aura lieu sous forme de réunion publique lundi 30 septembre, à 18h30, à la salle de réunion de la mairie. Face aux nombreux défis auxquels ces agriculteurs sont confrontés – des sols caillouteux et argilo-calcaires aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, en passant par des réglementations strictes qui menacent la viabilité de leurs exploitations – le collectif CAVT 36 (Collectif Agri Voltéolais Théolois) a choisi l'innovation en se tournant vers l'agrivoltaïsme. Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, une concertation préalable citoyenne volontaire s'ouvre du 26 septembre au 31 octobre 2024. L'objectif de cette concertation est de recueillir les contributions des habitants et usagers pour enrichir la conception du projet.

**pruniers**  
> **Association du tennis de table**, Dîner dansant samedi 12 octobre à 20h30 salle des fêtes et animé par Jean-Luc Vivanis et son orchestre. Tarif: 22 € par personne; 10 € de 8 à 14 ans et gratuit pour les moins de 8 ans. Réservations jusqu'au 4 octobre prochain au 06.06.43.73.99 ou 06.70.82.55.57.

**valençay**  
> **Tradition**, La Guérouée de Gâtines vous invite à sa Veillée arts et traditions à l'occasion de ses 45 ans d'existence le samedi 28 septembre à 21h à la salle des fêtes. Elle accueillera l'ensemble du Limousin Lou Gerbassou d'Ambazac. Tarif adulte: 13 €, tarif enfant: gratuit moins de 12 ans.

Des extraits des supports et moyens utilisés pour le porter à connaissance de ce stand





## LES MODALITÉS D'ANIMATION

### Un dispositif logistique accueillant et visible

Le stand a été installé sur le parking situé à l'entrée de la commune de Meunet-Planches, à proximité du lotissement et de l'auberge des Rabouilleux.

Une signalétique légère a été mise en place aux abords des axes routiers environnants pour guider les passants et les inciter à rejoindre le stand.

Un barnum et une table ont été disposés afin de créer un espace d'échange confortable et identifiable.

Un moment convivial a été favorisé grâce à la mise à disposition de café, thé et gâteaux, permettant aux visiteurs de prendre le temps d'échanger dans une atmosphère détendue.



L'emplacement du stand 19  
octobre 2024

4

### Des outils d'animation interactifs et pédagogiques

Différents supports ont été mis à disposition pour informer les participants et encourager leur contribution au projet :

- Deux panneaux d'information en format A1 détaillaient :
  1. Les caractéristiques du projet agrivoltaïque.
  2. Le dispositif de concertation préalable volontaire et ses différentes étapes.
- Une grande carte aérienne des cinq communes concernées permettait de situer les zones d'étude du projet et d'illustrer les échanges avec les participants.
- Un fil à linge participatif accueillait les contributions des visiteurs, affichant également celles recueillies lors du stand du 5 octobre à Brives, afin de favoriser une continuité dans les échanges et la réflexion collective.
- Un bloc de formulaires était mis à disposition pour que chaque participant puisse renseigner :
  1. Le lieu de résidence et le profil du participant.
  2. La thématique de contribution.
  3. Un descriptif détaillé de la remarque ou question.
  4. Sa localisation sur la carte si pertinent.

Les représentants de GLHD, du collectif d'agriculteurs CAVT36 et de l'agence TRAITCLAIR étaient présents pour répondre aux questions et accompagner les participants dans leur réflexion.

### Un cadre d'animation favorisant l'échange et la participation

L'accueil et l'échange avec les participants se sont déroulés en trois étapes :

1. Évaluer le niveau d'information du participant :





Lors de son arrivée sur le stand, chaque visiteur était interrogé sur sa connaissance du projet. Selon son niveau de familiarité avec le sujet, il pouvait :

- Recevoir une présentation synthétique pour mieux comprendre les enjeux.
- Obtenir des réponses immédiates à ses questions auprès des porteurs de projet.

## 2. Faciliter la contribution individuelle :

Les participants étaient invités à remplir autant de mini-formulaires que nécessaire pour exprimer leurs observations et suggestions :

- L'équipe TRAITCLAIR veillait à consigner chaque échange de manière exhaustive.
- Les contributions étaient affichées sur le fil à linge, permettant à chacun de prendre connaissance des avis exprimés.

5

## 3. Localiser et organiser les contributions :

Chaque proposition pouvait être positionnée sur la carte grâce à un système de gommettes thématiques :

- **Rouge** : Points d'attention / expertise d'usage (pratiques de loisirs, chasse, randonnée, conflits d'usages...).
- **Vert** : Propositions d'aménagements paysagers (types de haies, masques visuels, biodiversité...).
- **Jaune** : Idées d'aménagements complémentaires (aire pédagogique, parking, continuité des chemins...).

Un partage collectif était favorisé grâce à l'affichage des contributions sur le fil à linge, permettant un échange dynamique entre participants. Les visiteurs étaient invités à laisser leurs coordonnées pour être tenus informés de l'évolution du projet et des futures concertations



Ci-contre une photo du stand pendant l'animation



Des aperçus des supports d'animation utilisés sur le stand (de g. à d. : Une carte des zones d'études, une planche récap des caractéristiques du projet, une planche d'inspiration pour les aménagements paysagers et une photo d'un projet agrivoltaïque)





## LE RECUEIL DE LA PARTICIPATION

### Un suivi des contributions et une continuité dans les échanges

- Une approche participative structurée

La cartographie présentée sur le stand était celle déjà utilisée lors du stand du 5 octobre ainsi que des ateliers des 8 et 15 octobre. Elle affichait les contributions précédentes, permettant ainsi aux nouveaux participants de visualiser les propositions déjà émises et d'y réagir.

9 contributions écrites sont venues compléter les 11 contributions du stand du 5 octobre, portant sur cinq thématiques principales :

- La préservation du paysage (1 contribution)
- Le projet agricole (1 contribution)
- La transition énergétique (1 contribution)
- Les retombées pour le territoire (4 contributions)
- Les aspects financiers du projet (2 contributions)

6

### Les contributions des participants

#### *L'insertion du projet dans le paysage*

« On regarde ensemble le plan au niveau des parcelles situées à proximité de Condé, et il est indiqué sur le plan la nécessité de planter des haies vis-à-vis des habitations situées à l'Est des parcelles concernées et le long de la départementale. »

- **Action** : L'emplacement a été identifié et noté sur le plan par l'équipe de GLHD, qui prévoit d'intégrer cette demande dans l'étude paysagère du projet.

#### Le projet agricole et le type de cultures choisies

« Au niveau du périmètre de captage d'eau potable, comme il y a obligation de cultiver dans le cadre du projet agrivoltaïque, comment vont faire les agriculteurs pour assurer un rendement face à la limitation des traitements ? »

- **Réponse** : Les agriculteurs devront adapter leurs pratiques aux éventuelles restrictions sur l'utilisation des traitements agricoles dans ces zones sensibles. En cas de baisse de rendement, l'indemnité versée aux exploitants dans le cadre de la mise à disposition des parcelles pourra constituer un filet de sécurité. Néanmoins, les agriculteurs cherchent à privilégier des cultures adaptées et économiquement viables.

#### *La transition énergétique pour le territoire*

« La question n'est pas de savoir si on a besoin de plus d'énergie, c'est surtout pour nous de savoir comment on va pouvoir la payer. Il y a des ménages sur le territoire qui sont en grande précarité et qui ont par exemple décidé de renoncer à se chauffer face aux prix de l'électricité ou d'autres énergies. »

- **Éclairage apporté par GLHD** : Le besoin en électricité reste important, et la transition énergétique passe par l'augmentation de la part d'électricité dans le mix énergétique. GLHD agit en tant que producteur d'électricité et contribue ainsi à la décarbonation





du mix énergétique français. La fixation des prix de l'électricité relève de mécanismes de marché indépendants des producteurs.

### *Les retombées locales possibles*

« Les impôts fonciers des habitations du territoire pourraient être baissés par les communes concernées, d'un montant équivalent au moins à la recette générée par la taxe perçue, liée à l'installation du projet agrivoltaïque sur le territoire. »

- **Précision de TRAITCLAIR** : L'évolution de la taxe foncière relève d'une décision politique des communes. Celles-ci peuvent choisir d'utiliser les recettes fiscales issues du projet pour alléger la fiscalité locale, mais cela dépendra de leurs choix budgétaires.

« Pourquoi le projet n'a-t-il pas été proposé dès le départ, en communication générale, à l'ensemble des propriétaires fonciers, qui pourraient être intéressés par les revenus versés en lien avec la mise à disposition des terres ? »

- **Réponse de GLHD** : Une réunion ouverte à tous les agriculteurs du territoire a été organisée au démarrage du projet, il y a plus de deux ans. Seuls les exploitants ayant manifesté un intérêt ont poursuivi la démarche. Un projet agrivoltaïque repose sur un engagement tripartite entre le propriétaire foncier, l'exploitant agricole et l'exploitant de la ferme agrivoltaïque.

« Pourquoi la commune de Meunet-Planches n'a pas souhaité mettre ses terres, en propriété communale, dans le périmètre d'étude ?  
Les revenus auraient ainsi pu revenir aux habitants. »

- **Réponse de GLHD** : Toutes les communes concernées ont été informées dès les premiers échanges sur le projet. La mise à disposition des terres communales relève d'un choix politique propre à chaque municipalité.

« Comment les revenus liés à la vente de l'électricité pourraient profiter aux habitants des communes concernées ? »

- **Éclairage de TRAITCLAIR** : Il existe des mécanismes juridiques permettant aux collectivités de bénéficier directement des revenus liés à la production d'électricité, par exemple via la création d'un syndicat d'énergie si les habitants souhaitent s'impliquer dans une démarche collective.

### *Les aspects financiers du projet*

« Quel est le coût du projet ? Qu'est-ce que cela comprend ? »

« Quel est le coût à l'hectare du projet ? Et à combien s'élèvent les revenus perçus par les agriculteurs, en montant moyen à l'hectare ? »

- **Réponses de GLHD** :

- **Coût global du projet** : Environ 1 million d'euros par hectare, entièrement financé par GLHD et ses actionnaires, sans apport financier des agriculteurs.
- **Revenus agricoles** : L'enveloppe globale perçue par les agriculteurs et propriétaires représente environ 5 % du chiffre d'affaires généré par la vente d'électricité. Ce montant est variable en fonction du prix du marché de





l'électricité, mais un seuil de protection est prévu pour sécuriser les revenus des exploitants.

- 7 GLHD ne communique pas publiquement le détail des revenus des agriculteurs, ces derniers étant couverts par des contrats privés. Toutefois, les conditions sont les mêmes pour tous les membres du collectif CAVT36.

### *Un engagement renforcé des habitants dans la concertation*

Lors de ce stand du 19 octobre, les participants ont pu réagir aux contributions précédentes et apporter de nouveaux éléments de réflexion. L'échange a permis d'éclaircir plusieurs points sur les retombées locales, les aspects financiers et les adaptations agricoles nécessaires.

Grâce à cette nouvelle session de participation, le projet agrivoltaïque « **Au fil de la Théols** » continue de s'enrichir des remarques et attentes locales, assurant une prise en compte fine des préoccupations des habitants et des acteurs du territoire.

8



*Une photo de la cartographie ayant servi de support aux contributions*



*Une photo des contributions accrochées sur le stand*





## LES CONCLUSIONS

Le stand d'information du 19 octobre 2024 à Meunet-Planches a permis de poursuivre les échanges avec les habitants et usagers du territoire sur le projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols ». Dans une ambiance sereine et constructive, les participants ont exprimé leurs questionnements et remarques sur plusieurs aspects du projet, notamment sur son insertion dans le paysage, ses implications agricoles et ses retombées économiques locales.

### Les opportunités du projet

Plusieurs opportunités ont émergé au cours des échanges :

- **Évolution des pratiques agricoles** : Le projet incite à repenser les cultures en fonction des besoins en intrants et de la qualité des sols, ce qui pourrait favoriser des pratiques plus résilientes face aux enjeux environnementaux.
- **Production locale d'énergie** : L'électricité produite sera distribuée prioritairement à proximité du site, assurant une meilleure stabilité énergétique et limitant les pertes liées au transport.
- **Maîtrise des coûts de l'énergie** : Le projet pourrait offrir une opportunité de réflexion sur les mécanismes permettant aux habitants de bénéficier d'un cadre juridique adapté pour maîtriser les coûts de l'énergie produite localement. Les discussions ont notamment porté sur les impôts locaux et les structures juridiques nécessaires pour organiser ces retombées.
- **Préservation du paysage** : L'implantation de haies permettra de limiter les co-visibilités depuis les habitations, un point particulièrement sensible pour les riverains. À ce titre, la pertinence du maintien d'une parcelle située au sud du bourg de Meunet-Planches dans la zone d'étude a été questionnée par certains participants.

9

### Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions et remarques recueillies lors de ce stand ont porté sur cinq thématiques principales :

- La préservation du paysage
- Le projet agricole
- La transition énergétique
- Les retombées économiques pour le territoire
- Les aspects financiers du projet

Les participants ont posé des questions précises sur le coût du projet, les revenus perçus par les exploitants et les retombées économiques pour le territoire. Une préoccupation récurrente a été soulevée concernant la précarité énergétique de certains ménages du territoire.

Les habitants ont insisté sur l'importance d'une intégration paysagère soignée, notamment en limitant les co-visibilités avec les habitations. Les participants ont exprimé leur soutien au projet agrivoltaïque, conscients des difficultés croissantes pour les agriculteurs face au changement climatique et du besoin de diversifier leurs revenus.





### Les mesures retenues

Au terme des échanges, plusieurs engagements ont été pris par les porteurs du projet pour co-construire une installation adaptée aux attentes locales :

- **Insertion paysagère du projet**
  - Positionner des haies végétales le long de la RD 918 et à l'est des parcelles proches de Condé pour préserver les habitations isolées.
  - Réévaluer le maintien d'une parcelle située au sud du bourg de Meunet-Planches dans la zone d'étude.
- **Bénéfices agricoles**
  - Remettre en culture des parcelles aujourd'hui en jachère, afin de diversifier les sources de revenus des agriculteurs.
  - Faire évoluer les cultures et les pratiques en réduisant l'usage des intrants, pour répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires.
- **Dynamisme économique**
  - Envisager des retombées locales possibles, sous condition d'un engagement fort des habitants pour porter une structure juridique permettant d'organiser cette redistribution des bénéfices.

10

### Le bénéfice de la concertation

Cette deuxième rencontre sur l'espace public a confirmé l'intérêt des habitants pour le projet agrivoltaïque et la pertinence d'une concertation ouverte et structurée.

#### ➤ Une transparence renforcée

L'affichage des contributions recueillies lors des précédents stands et ateliers a permis aux visiteurs de mieux comprendre l'évolution du projet et des échanges. Ce souci de transparence a été apprécié et a contribué à installer un dialogue constructif.

#### ➤ Une communication efficace et inclusive

Le dispositif mis en place démontre que l'information large et accessible aux habitants et aux acteurs du territoire favorise une meilleure compréhension des enjeux du projet.

#### ➤ Un projet co-construit, en réponse aux attentes locales

Les échanges ont permis d'identifier des pistes d'amélioration et de mieux répondre aux préoccupations des riverains, notamment en matière d'insertion paysagère et de retombées économiques en local.

#### ➤ Un engagement durable dans la concertation

Les participants ont été invités à poursuivre le dialogue lors des prochains temps de concertation.

Les livrets de participation ont été complétés et remis par les habitants, contribuant à enrichir la réflexion collective.

Pour clôturer ce moment d'échange, **un pot convivial** a été proposé aux participants, renforçant la dynamique de proximité et de dialogue autour du projet.





**Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire**

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024

